

Réunion en présentielle à la Maison des Sports de PLOUFRAGAN – 18 Rue Pierre de Coubertin 22440 PLOUFRAGAN.

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : Philippe BARBERET – Loïc BELLEC – Frédéric HOU – Pierre JOLIVET – Anne-Marie LE COCQ – Joël VOYE

Dossier 18A08 :

Retrait : Joël VOYE – Pierre JOLIVET

Match : +16M HONNEUR REGION

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Attitude agressive et physique menaçante, menaces verbales avec circonstances aggravantes.

Sanction : 8 dates de suspension, 12 mois de période probatoire

Pénalité financière : 480€

Dossier 18A17 :

Match : +16 D3M

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Invectives.

Sanction : 2 dates de suspension, 3 mois de période probatoire

Pénalité financière : 120€

Dossier 18A21 :

Match : +16 D1M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes – Invectives, contestations répétées, attitude incorrecte.

Sanction : 2 dates de suspension, 3 mois de période probatoire

Pénalité financière : 120€

Dossier 18A22 :

Match : U13M BRASSAGES

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte à l'éthique du sport - Manquement à sa charge dans l'établissement d'une FDME

Sanction : 6 dates de suspension dont 3 avec sursis, 12 mois de période probatoire

Pénalité financière : 270€

Dossier 18A26 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : u18M PRENATIONALE

Concerné : Joueur (mineur)

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Attitude incorrecte.

Sanction : 1 date de suspension dont 1 date avec sursis, 3 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 30€

Dossier 18A37 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : u18M PRENATIONALE

Concerné : Joueur (mineur)

Club : Club A

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Attitude physique menaçante.

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 dates avec sursis, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 180€

Dossier 18A38 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : u18M PRENATIONALE

Concerné : Officiel responsable

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Attitude incorrecte.

Sanction : avertissement.

Pénalité financière : 30€

Dossier 18A39 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : u18M PRENATIONALE

Concerné : Joueur (mineur)

Club : Club B

Motif retenu : Faute individuelle - Atteinte aux personnes - Attitude physique menaçante.

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 dates avec sursis, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 180€

Dossier 18A40 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : u18M PRENATIONALE

Concerné : Club

Club : Club A

Motif retenu : Faute collective - Atteinte aux personnes, aux biens ou aux espaces réservés – Propos ou comportement raciste ou discriminatoire du public. Pénétration non autorisée de personnes du public sur l'aire de jeu.

Sanction : 2 dates de huis-clos, 6 mois de période probatoire.

Pénalité financière : 300€

Fin de la séance : 13h20

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JM', with a stylized flourish extending to the right.